

DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE

COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 26/02/2019
à 20 H 00

Date d'affichage :
le 07/03/2019

En exercice 15
Présents 11
Votants 12

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE
Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :**
Monsieur MARQUET Joël,
Maire

Étaient présents :
MARQUET Joël,
CHEDEMAIL Daniel
TRAVERS Joël,
PLANCHAIS Pierre,
GUILLOTIN Michel,
LEJAS Géraldine,
ROULE Patricia,
LOISEL-LEVEQUE Betty
BILHEUDE Isabelle,
MOREAU Marie-Cécile
DONVAL Gérard

Absents excusés:
- BLOT Virginie
- BRETON Magali
- GÉRARD Gabriel a donné
pouvoir à MARQUET Joël
- COURTAIS Stéphanie

*Formant la majorité des
membres en exercice.*

Secrétaire de séance :
MOREAU Marie-Cécile

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2019 est approuvé.

1 – Participation aux dépenses obligatoires de l'école privée de LA CHAPELLE ERBRÉE

Le Maire rappelle la délibération du 19 mars 2007 et la convention signée le 30 mars 2007 entre la commune et l'école privée Ste Marie de La Chapelle Erbrée. Les frais de fonctionnement déterminés par le coût moyen départemental servant de référence pour fixer le montant de la participation qui sera versée au trimestre. L'année civile prise en considération pour les budgets communaux, il sera toutefois nécessaire de réviser les montants au 01 septembre 2019 avec pour justificatif la liste des enfants scolarisés au 01 septembre 2019.

Dépenses de fonctionnement	
Elèves en maternelle :	29 x 1 177€ = 34 133€
Elèves en primaire :	49 x 375€ = 18 375€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le montant de la prise en charge 2019 à 52 508€, qui sera révisé pour le dernier trimestre.

2 – Participation aux dépenses facultatives de l'école privée de LA CHAPELLE ERBRÉE

Le Maire rappelle la délibération du 19 mars 2007 et la convention signée le 30 mars 2007 entre la commune et l'école privée Ste Marie de La Chapelle Erbrée concernant la participation aux dépenses à caractères sociales.

<i>Forfait pédagogique</i>	78 élèves x 50€	3 900,00
<i>Subvention cantine</i>		8 000,00
<i>Subvention transport scolaire</i>		700,00
<i>Subvention garderie</i>		3 000,00
<i>Voyage scolaire</i>	78 élèves x 20€	1 560,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le montant de la prise en charge dépenses à caractères sociales pour un montant de 17 160 € pour l'année 2019 versée au trimestre.

3 – Modification du règlement intérieur de la bibliothèque

Suite à la mise en réseau de la bibliothèque avec Vitré Communauté, le conseil municipal a décidé de la gratuité des prêts de livres, il s'avère nécessaire de modifier l'article 3 du règlement intérieur de la bibliothèque.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de modifier l'article 3 du règlement intérieur de la bibliothèque.

4 – Devis pour l'arrêt de bus au Bois Vié

Monsieur Joël TRAVERS présente le devis pour l'aménagement de l'arrêt de bus au Bois Vié de l'entreprise SÉCHÉ du BOURNEUF LA FORET pour un montant de 1 644,80€ HT soit 1 973,76€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise SÉCHÉ pour la somme de 1 644,80€ HT soit 1 973,76€ TTC.

5 – Devis aménagement sécuritaire piétonnier au Bois Vié

Afin de sécuriser le chemin piétonnier au Bois Vié, Monsieur CHEDEMAIL présente les devis pour les potelets. Après consultation, l'entreprise SIGNATURE de CESSON SEVIGNE est retenue pour un montant de 5 666,00€ HT soit 6 799,20€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise SIGNATURE pour la somme de 5 666,00€ HT soit 6 799,20€ TTC.

6 – Devis radar pédagogique

Afin de sécuriser le Bois Vié, Monsieur CHEDEMAIL présente les devis pour le radar pédagogique. Après consultation, l'entreprise SELF SIGNAL de CESSON SEVIGNE a été retenue pour un montant de 2 608,62€ HT soit 3 130,34€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis l'entreprise SELF SIGNAL de pour la somme de 2 608,62€ HT soit 3 130,34€ TTC.

7– Devis aménagement pour sécuriser la rue du Lac

Afin de sécuriser la rue du Lac, Monsieur CHEDEMAIL présente les devis pour des coussins berlinois. Après consultation, l'entreprise SELF SIGNAL de CESSON SEVIGNE a été retenue pour un montant de 5 441,30€ HT soit 6 529,56€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis l'entreprise SELF SIGNAL pour la somme de 5 441,30€ HT soit 6 529,56€ TTC.

8 – Convention d'adhésion : réseau des bibliothèques communauté d'agglomération de Vitré

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_115 du 6 juillet 2018 portant sur la révision des statuts de Vitré communauté et notamment la prise de compétence relative au réseau de lecture publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_155 du 21 septembre 2018 déclarant d'intérêt communautaire le centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la Convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Considérant l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré Communauté en date du 13 novembre 2018 validant le contenu de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Vitré Communauté ;

A l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, ci-jointe ;
- Valide l'adhésion de la commune de LA CHAPELLE ERBREE au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, à compter du 26 février 2019 ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

9 – Proposition de cession de terrain à la Meltière à Vitré Communauté

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement du terrain de loisirs de la Meltière (près de la plage), il a été préconisé de faire une cession par la commune de la Chapelle Erbrée au profit de Vitré Communauté de la parcelle cadastrée section ZB numéro 2 moyennant l'euro symbolique et de signer ensemble une convention pour les animations de la commune. Les frais de cession seront pris en charge par Vitré Communauté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte de céder ce terrain cadastré ZB2 d'une contenance de 2 480 m² à Vitré Communauté moyennant l'euro symbolique
- Accepte de signer une convention pour mise à disposition lors d'évènements de la commune
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à cette affaire.

Annule et remplace la délibération n°07 du 24/10/2017.

10 – Devis pour le changement de l'ordinateur de la bibliothèque

Monsieur Daniel CHEDEMAIL présente le devis pour le remplacement de l'ordinateur de la bibliothèque de l'entreprise IDEAL CONCEPT de VITRÉ pour un montant de 1 200,83€ HT soit 1 441,00€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise IDEAL CONCEPT pour la somme de 1 200,83€ HT soit 1 441,00€ TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

- Location du logement 4, résidence les Charmilles : Le maire informe que les diagnostics obligatoires ont été réalisés par l'entreprise AGENDA de Vitré. Il est constaté que les chauffages sont à changer. Des devis sont demandés.
- Par la même occasion, les diagnostics du logement 1, résidence les Charmilles, où résidait le père ROCHER, ont été faits. Ce logement étant très énergivore, des travaux seront à effectuer (mise aux normes électriques et isolation).
- Terrain de foot : Nous n'avons pas de nouvelles du SDE 35 concernant l'éclairage public. Il avait été suggéré d'ajouter un mobil home ou l'équivalent, près des vestiaires. Il est proposé de mettre à disposition l'ancienne crêperie. A voir avec les intéressés. Concernant les sapins, personne ne s'est manifesté pour les traiter. Des devis sont demandés à des professionnels.
- Joël TRAVERS est chargé de recontacter l'entreprise SÉCHÉ pour les finitions au Bois Vié. Le maire informe qu'il a contacté le transport de Vitré Communauté pour l'arrêt bus.
- Le maire présente les résultats du compte administratif de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 109 000€ et un excédent d'investissement de 189 000€. Il tient à préciser que les factures pour de l'aménagement de la rue du Bourgneuf et du Bois Vié étaient partiellement réglés, qu'à 25% au 31/12/2018.
- transferts de compétences : Dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe, il est prévu les transferts de compétences eau potable, assainissement, eaux pluviales urbaines aux EPCI. En conséquence, nos budgets assainissement deviendront communautaires au 01/01/2020. Beaucoup de questions restent en suspens (transfert des budgets avec excédents et déficits, tarif probablement lissé sur 8- 10 ans, l'exploitation communautaire ou déléguée aux communes).
- Gérard DONVAL présente les propositions faites à la commission transport concernant les navettes qui pourraient être mise en circulation à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h15.

Le Secrétaire de Séance,
MOREAU Marie-Cécile

Le Maire,
Joël MARQUET

